

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°42-2022

### Transformation laitière

## La CFDT Agri-Agro signe une augmentation complémentaire de +42€ sur les minimas conventionnels

Afin de limiter l'impact de l'inflation sur les salariés, en particulier pour les salariés les plus modestes, la CFDT Agri-Agro acte et signe la proposition d'accord de +42€ mensuels sur les minimas conventionnels dans la transformation laitière.

Cette augmentation applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet s'ajoute à l'augmentation déjà effective au 1<sup>er</sup> février 2022. Les minimas annuels de branches ont ainsi été revalorisés de +1176€ minimum depuis ce début d'année.

Toutefois, l'augmentation du smic au 1<sup>er</sup> mai a, une nouvelle fois, mis en évidence l'obligation de travailler en profondeur sur les grilles de rémunération conventionnelle pour les salariés de la transformation laitière.

La CFDT Agri-Agro regrette que les débats sur les augmentations salariales se cristallisent autour du taux horaire du smic et revendique la mise en œuvre d'une politique salariale en phase avec la reconnaissance des compétences des salariés.

*Fait à Paris, le 7 juillet 2022*

Contacts :

**Alexandre DUBOIS**, Secrétaire national : 06.76.45.14.25  
Presse : 06.89.04.25.27